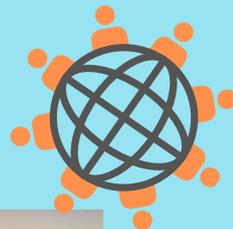


Vos référents départementaux pour les directeurs et directrices d'école vous informent.



Courriel : ce.ia01-referent-dir-ecole@ac-lyon.fr

LES AVANCEES



• Règlement départemental de l'Ain et règlement intérieur des écoles :

Depuis le lancement en janvier 2023 du chantier conduit par les référents directeurs, portant sur le règlement départemental de l'Ain et le règlement intérieur des écoles, vous êtes nombreux à nous interroger régulièrement sur l'état d'avancement de ce projet.

Un nouveau texte national est actuellement annoncé et abrogerait la circulaire relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de juillet 2014. Cela met inévitablement en suspens la mise à jour du règlement départemental de l'Ain, puisque nos travaux s'appuyaient sur cette circulaire.

Toutefois, les règlements intérieurs des écoles doivent toujours rester conformes à la circulaire n° 2014-088. Même en l'absence d'un règlement départemental mis à jour, les directeurs peuvent s'y référer pour adapter ou actualiser le règlement intérieur de leur école. Il est essentiel de veiller à respecter l'esprit du texte et à ne pas créer du droit.

Par ailleurs, nous vous rappelons que des documents d'accompagnement ont été élaborés pour soutenir les directeurs et leurs équipes dans ce travail. Ils sont accessibles sur le blog des directeurs d'école (article intitulé "Le règlement intérieur des écoles").

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez un accompagnement spécifique pour piloter ce travail avec votre équipe.

• Collaboration Ref.Dir / circonscriptions:

Pour mieux vous accompagner sur le terrain, dans le but de vous rencontrer en personne, nous avons initié une collaboration avec les équipes de circonscription. Cela se traduit par:

- Notre présence aux réunions directeurs de début d'année;
- La préparation et l'animation de modules en formation continue des directeurs (ex: analyse de situations professionnelles);
- Un accompagnement individuel pour les directeurs qui en expriment le besoin, afin de répondre à des problématiques spécifiques.

Nous restons à votre écoute pour adapter nos actions à vos attentes et renforcer notre soutien au quotidien.

TRAVAUX EN COURS



• Procédure agrément intervenants:

Nous travaillons actuellement sur l'élaboration d'une procédure harmonisée pour clarifier et simplifier les formalités d'agrément des intervenants extérieurs dans les écoles (EPS, arts, mais aussi "autres")...

• Inscription/radiation des élèves:

Un document de cadrage départemental sera mis à jour et diffusé, pour répondre aux difficultés et questionnements que vous rencontrez au quotidien.

• Événements traumatiques:

Deux guides d'intervention et des documents d'accompagnement sont publiés sur le blog, pour nous aider à sécuriser les actions à mener en cas d'événement traumatique survenu au sein de l'école ou touchant la communauté éducative.

PERSPECTIVES 2025



• Le pilotage pédagogique du directeur:

Levier d'action essentiel réaffirmé par le décret du 14 août 2023 redéfinissant les missions du directeur d'école, le pilotage pédagogique constitue un nouveau chantier de travail, notamment au sein du GDDE. Le prochain café-thé des directeurs y sera également consacré.

INFORMATIONS DIRECTION



• Tutorat directeurs en formation :

Chaque directeur nouvellement nommé bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur durant sa première année de formation. Dans l'Ain, les directeurs faisant fonction en bénéficient également.

En cas de question ou de difficulté dans la mise en place du tutorat, se rapprocher de son IEN de circonscription.

BLOG DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE L'AIN

- **Attention le lien vers le blog a changé** : <https://directeurs.edu01.ac-lyon.fr/>
- **Mot de passe (identique)** : dsden01
- **Derniers articles ajoutés ou mis à jour**: évaluation d'école, partenariat Ecole-cantine-périscolaire, accueil des élèves en cas d'absence non remplacée, pilotage des AESH, organiser les tâches de direction...
- N'hésitez pas à signaler un nouveau besoin, un oubli, ou une erreur (via le formulaire de contact sur la page d'accueil ou un mail).